

de la Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Règlement graphique

échelle : 1 : 10 000

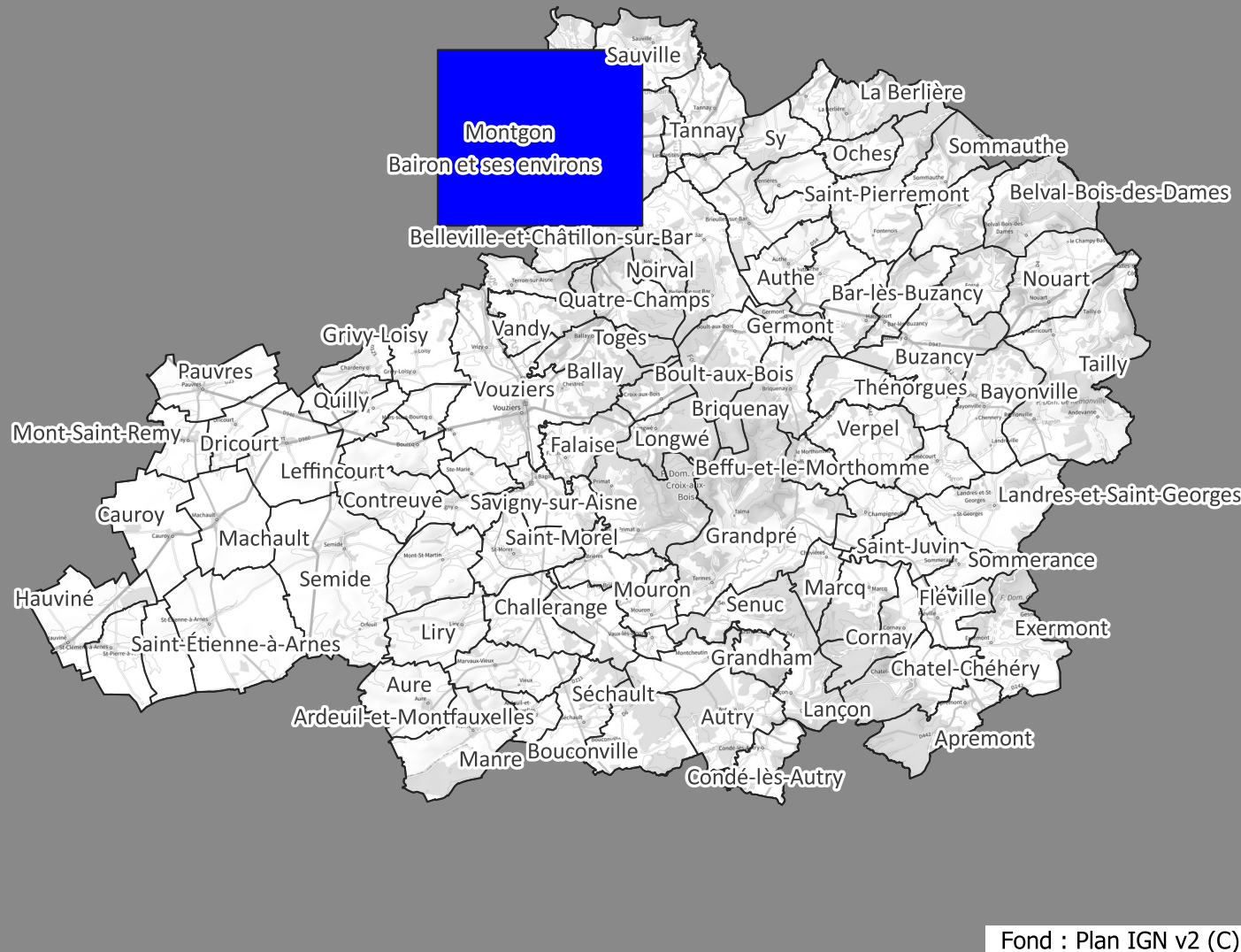
Planche : Montgon

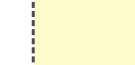
Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

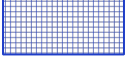
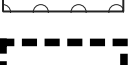
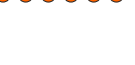
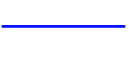
Le Président,

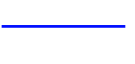
Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



	LAUX		AP		N		UB		UL		UX
	A		A2		UA						

	Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
	Emplacement réservé
	Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
	Espace boisé classé
	Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)
	Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux
	Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
	Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural
	Bâtiments identifiés au titre du changement de destination
	Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

	Cours d'eau
	Plan de Prévention du Risque inondation
	Plus hautes eaux connues

0 1 000 m

format d'impression : A0